

Coup de massue dans l'Education nationale

Dans ce secteur, certains contrats aidés relèvent du rectorat. Les précaires travaillent dans le domaine administratif et dans la vie scolaire (secrétariat, service de bourse...) Les autres sont des agents de service et dépendent ainsi des collectivités territoriales. Ils sont techniciens ou ouvriers de service, s'occupant notamment de l'entretien des espaces verts. Il semblerait que ces contrats aient été mis au régime sec. Patrick Corrè, secrétaire général SGPEN CGTR ; déplore ces suppressions d'emploi.

Pas de suivi assuré

« 61 postes ont été supprimés. Des départs anticipés. Cela a des conséquences. Par exemple, au collège Terrain-Fleuri, au Tampon, où des jeunes se sont frauduleusement introduits dans les locaux. Il faut savoir que trois postes de surveillant y ont été supprimés. Cela impacte donc sur la sécurité dans les établissements. Par ailleurs, pour les titulaires, c'est une surcharge de tra-

vail ». Plus globalement, le secrétaire général dénonce un recours abusif à l'emploi précaire, et le fait que le volet formation est trop souvent mis de côté.

« Certains contrats précaires sont depuis 14 ans sur le même poste. Ils sont là pour pourvoir des postes permanents, alors qu'ils ne sont pas titulaires. On

s'écarte complètement de la légalité de ce dispositif. Le rectorat ne s'est jamais soucié d'assurer un suivi. De plus, beaucoup sont toujours payés en retard et ce n'est pas normal ». Cependant, Patrick Corrè garde espoir. Il s'appuie sur une récente décision de la cour de Cassation, dans laquelle l'inexécution annuelle des obligations de forma-

tion amènerait obligatoirement à une reconduction en CDI.

Le syndicat a ainsi introduit une quarantaine de recours aux Prud'hommes. « Un collège de Saint-Joseph a été condamné à verser à une précaire qui avait travaillé dans cet établissement pendant plus de dix ans en CDD, la somme de 37 000 euros. Ce jugement sanctionne une nou-

velle fois l'administration de l'Education nationale, qui fait de la précarité son " fonds de commerce " pour faire tourner à moindre frais ses services.

« Dans tous nos recours, l'administration fait systématiquement appel, mais la cour d'appel va forcément prendre en compte cette évolution de jurisprudence ».



Le syndicat SGPEN CGTR dénonce un recours abusif à l'emploi précaire, et le fait que le volet formation est trop souvent mis de côté. (Photo Jean-Claude Feing)